

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 07 novembre 2024

Délibération n°2024/22

Date de convocation : 31 octobre 2024

Date d’affichage : 31 octobre 2024

Nombre de délégués en exercice : 9

Nombre de délégués présents : 6

L’an deux mil vingt-quatre le sept novembre à 18 heures 30, le comité syndical du Syndicat Intercommunal du centre nautique Lyon Saint Fons Vénissieux régulièrement convoqué, s’est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Olivier BERZANE, Vice-Président.

Présents : M. BARBA, M. BERZANE, Mme BOURGEAT, M. MEBARKI, Mme NUBLAT-FAURE, M. YAZAR Murat

Excusés : M. BLACHE, M. KHAMLA, M. GAUTIN, Mme GOUST, M. ODIARD

Absents : M. BUSTOS, M. DEBAT, M. MATEO, et M. SAADAOUI

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le budget du CNI est établi sous la nomenclature M57 qui pose pour principe le caractère obligatoire de l’amortissement au prorata temporis.

Ainsi, il est nécessaire de réévaluer la valeur des amortissements chaque fin d’année, afin de tenir compte des investissements réellement réalisés.

Il convient également de rééquilibrer les dépenses d’investissements entre le chapitre 20 et le chapitre 21

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l’unanimité approuve les décisions modificatives ci-dessous.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
042	6811	dotation aux amortissement	7 500,00				
65	65888	Autres charges div, de gestion courantes	-7 500,00				
TOTAL			0,00	TOTAL			0,00

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 069-256900457-20241107-202422-DE



INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
20	2051	concession et droits similaires	- 72 000,00	28	2805	amortissements	1 000,00
21	21351	Installation générale	72 000,00		28121		0,00
21	21848	Autres installations	300,00		28128		500,00
21	2128	Autres agencements	11 880,00		281351		3 000,00
21	2158	Autres installations matérielles	-4 680,00		28158		2 000,00
					281838		500,00
					28188		500,00
TOTAL			7 500,00	TOTAL			7 500,00

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président

Nacer KHAMLA



069-256900457-20241107-202422-DE (1012)